

Secours Immédiat au décès

Conseil de gérance du 13 novembre 2025

Participants : Docteurs Barthelemy, Bastien, Girardier, Mariel, Saconney, Sturm

Membres excusés : Docteurs Laurier, Riot, Tricot

Membres absents : Docteurs Michel, Skowronek

La réunion se déroule chez le Dr Girardier. Celui-ci accueille les nouveaux membres du Conseil en se réjouissant de la constitution enrichie de ce nouveau Conseil qui préjuge d'un bon fonctionnement du Secours immédiat au décès.

Le Dr Bastien, trésorier, présente les bilans de l'association.

1 – BILAN D'ACTIVITES 2024

Nombre d'adhérents : 171

Dont 85 membres en activités

Et 86 membres retraités

On recense 3 décès dont les familles ont reçu chacune 5 000 €

Le bilan financier révèle un résultat **bénéficiaire de 4 5010.26 €**

Les produits sont de 20 500,10 € avec en particulier 1 131.00 € d'intérêts des produits de parts sociales et 2 058,70 € des intérêts du Livret A

Les charges de 15 989.84 € sont constituées principalement par les secours au décès 14 974 € et des frais postaux 753.21 €

2– BILAN D'ACTIVITES 2025

Ce bilan a été mis à jour depuis nette réunion, et présente donc les résultats validés au 31 décembre 2025.

Nombre d'adhérents : 162

Dont 80 membres en activités

Et 82 membres retraités

On recense 7 décès dont les familles ont reçu chacune 5 000 €

On regrette 2 démissions de membres de Côte d'Or âgés de 52 et 65 ans

Le bilan financier révèle un résultat **déficitaire de 5 524.16 €**

Secours Immédiat au décès

Conseil de gérance du 13 novembre 2025

Les produits sont de 30 408,52 € dont 2 235 € de versement par anticipation des cotisations et en particulier 1 371,52 € d'intérêts du Livret A

Les dividendes des parts sociales ne seront connus qu'au cours de l'exercice 2026.

Les charges de 35 932.68 € sont constituées principalement par les secours au décès 34 658 € et des frais postaux 988.74 €

Le résultat financier doit être tempéré par les éléments suivants :

117 adhérents sont à jour de leur cotisation

18 adhérents doivent encore 2 744 € : déficit = 5554.16 € – 2744 € = 2 810.16 €

27 adhérents ont avancé leurs cotisations **remboursables** de 2 235 €

Soit déficit 2 810.16 € + 2 235 € = 5 045.16 €

Enfin les intérêts de parts sociales attendus seraient autour de : + 1 200 €

Le **déficit attendu** serait alors de : 5 045,16 € - 1200 € = **3 845.16 €**

3-EVOLUTION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Une étude prospective est proposée par le Dr Bastien pour évaluer à terme l'évolution financière des recettes et charges de l'association compte tenu des décès et radiations éventuelles survenant chaque année.

Cette étude fait apparaître que si l'on souhaite que les familles des derniers survivants de l'association bénéficient tout de même d'une participation au décès, il nous faut réduire à 4 000 € - la somme de 5 000 € remise aujourd'hui au décès. Une augmentation du taux des cotisations ne serait pas significative sur le résultat financier.

Les réserves financières actuelles seront annuellement prélevées pour atténuer le déficit budgétaire attendu chaque année.

Le tableau évolutif suivant basé sur 5 décès en moyenne chaque année fait alors apparaître une survie financière jusqu'en 2042 où il resterait encore 77 adhérents à honorer.

Ceci confirme qu'une nouvelle réduction de la somme remise au décès devra être envisagée au fil des années. Bien que complexe, la poursuite de l'association peut être envisagée avec optimisme. Les trésoriers à venir auront la charge de suivre attentivement l'évolution des finances et d'adapter les sommes distribuées.

Secours Immédiat au décès

Conseil de gérance du 13 novembre 2025

CALCUL PROJECTION VIE DU SID					5 000 €	RESULTATS EFFECTIFS								
					26.00 €	COLLECTE	NOTISATION	PLUS	SECOURS	DIVERS	CHARGES	RESULTAT	ACTIF	
Année	Members	Décès	Radiation	adhérents	1 100.00 €	PROPOSE	TOTAL	VALUES	VERSES	1 100 €	TOTAL	NET	102 421 €	
DEPART	174	0	0	174	26.00 €	4 000 €	0 €		0 €	- €	- €	0 €	112 443 €	
2024	174	4	0	170	26.00 €	4 000 €	17 680 €	3 100 €	16 000 €	1 100 €	17 100 €	3 680 €	116 123 €	
2025	170	6	2	162	26.00 €	4 000 €	25 272 €	1 936 €	24 000 €	1 100 €	25 100 €	2 108 €	107 367 €	
2026	162	5	0	157	26.00 €	4 000 €	20 410 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-690 €	106 677 €	
2027	157	5	0	152	26.00 €	4 000 €	19 760 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-1 340 €	105 337 €	
2028	152	5	0	147	26.00 €	4 000 €	19 110 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-1 990 €	103 347 €	
2029	147	5	0	142	26.00 €	4 000 €	18 460 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-2 640 €	100 707 €	
2030	142	5	0	137	26.00 €	4 000 €	17 810 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-3 290 €	97 417 €	
2031	137	5	0	132	26.00 €	4 000 €	17 160 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-3 940 €	93 477 €	
2032	132	5	0	127	26.00 €	4 000 €	16 510 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-4 590 €	88 887 €	
2033	127	5	0	122	26.00 €	4 000 €	15 860 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-5 240 €	83 647 €	
2034	122	5	0	117	26.00 €	4 000 €	15 210 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-5 890 €	77 757 €	
2035	117	5	0	112	26.00 €	4 000 €	14 560 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-6 540 €	71 217 €	
2036	112	5	0	107	26.00 €	4 000 €	13 910 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-7 190 €	64 027 €	
2037	107	5	0	102	26.00 €	4 000 €	13 260 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-7 840 €	56 187 €	
2038	102	5	0	97	26.00 €	4 000 €	12 610 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-8 490 €	47 697 €	
2039	97	5	0	92	26.00 €	4 000 €	11 960 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-9 140 €	38 557 €	
2040	92	5	0	87	26.00 €	4 000 €	11 310 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-9 790 €	28 767 €	
2041	87	5	0	82	26.00 €	4 000 €	10 660 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-10 440 €	18 327 €	
2042	82	5	0	77	26.00 €	4 000 €	10 010 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-11 090 €	7 237 €	
2043	77	5	0	72	26.00 €	4 000 €	9 360 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-11 740 €	-4 503 €	
2044	72	5	0	67	26.00 €	4 000 €	8 710 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-12 390 €	-16 893 €	
2045	67	5	0	62	26.00 €	4 000 €	8 060 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-13 040 €	-29 933 €	
2046	62	5	0	57	26.00 €	4 000 €	7 410 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-13 690 €	-43 623 €	
2047	57	5	0	52	26.00 €	4 000 €	6 760 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-14 340 €	-57 963 €	
2048	52	5	0	47	26.00 €	4 000 €	6 110 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-14 990 €	-72 953 €	
2049	47	5	0	42	26.00 €	4 000 €	5 460 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-15 640 €	-88 593 €	
2050	42	5	0	37	26.00 €	4 000 €	4 810 €		20 000 €	1 100 €	21 100 €	-16 290 €	-104 883 €	

Décision du Conseil : Compte tenu de cette évaluation, à partir du 1 janvier 2026, la somme remise aux familles sera ramenée à **4 000 €**

5- QUESTIONS DIVERSES

Diverses discussions se sont poursuivies sur les modalités de dates et de lieu de réunion.
Une information des adhérents devra être envisagée.

Compte tenu de l'âge du trésorier (87 ans), il apparaît impératif qu'un membre du Conseil de gérance l'accompagne dans ses opérations pour pérenniser l'évolution de l'association.
Le Dr Yves STURM déjà au fait de compétences informatiques se propose et une date de rencontre avec le trésorier Henri BASTIEN est fixée pour l'initialisation.

Le Président

Dijon le 07 janvier 2026

Dr Jacques GIRARDIER

Rédaction de séance : Dr Henri BASTIEN